

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**  
**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**RIUNIONE DI U 26 È DI U 27 D'APRILE**  
**REUNION DES 26 ET 27 AVRIL**

2018/O1/14

*Question déposée par Mme CHANTAL PEDINIELLI*  
*AU NOM DU GROUPE "PER L'AVVENE"*

**OBJET :**      **Commande publique.**

Monsieur le Président,

Le secteur du BTP constitue une part non négligeable dans le PIB de la Corse. Il a connu une forte croissance jusqu'en 2010, notamment sous les effets du PEI. Force est de constater que la situation n'a cessé de se dégrader depuis. On dénombre sur l'ensemble de la Corse 6 200 établissements et 10 600 salariés, avec une part importante de l'activité liée à la commande publique.

Comme vous, nous avons été alertés par les fédérations du BTP sur les retards de paiement depuis janvier 2018, notamment pour des travaux effectués il y a plusieurs mois pour le compte de l'ancien département de la Corse-du-Sud.

Evidemment que l'on peut comprendre les difficultés de mise en place de la collectivité, tout autant qu'il vous faut comprendre que ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences avec le risque économique et social que cela suppose.

Pouvez-vous nous exposer les raisons de ce retard et prendre les mesures nécessaires de régularisation dans les meilleurs délais ?

Je poursuis sur le risque social avec l'attente d'un indicateur dont l'annonce est redoutée chaque année, celui des défaillances pour l'année 2017. Le nombre de défaillances d'entreprises en Corse a fortement progressé en 2016 par rapport à l'année précédente. 452 entreprises ont ainsi été concernées, soit 30 % de plus qu'en

2015. L'île est à contre-courant de la tendance nationale, qui a vu cet indicateur reculer sur la même période (-8,4 %). Sans surprise, le secteur le plus touché est celui de la construction qui apparaît le plus fragilisé, cumulant à lui seul plus de 37 % des défaillances, et affichant une hausse des procédures collectives de 58,3 % sur un an.

Avec encore une fois les conséquences sociales que cela implique.

Ces inquiétudes nous renvoient à la question de la nécessaire prévision en matière de commande publique. A l'initiative de Camille de Rocca Serra, l'Assemblée de Corse avait adopté à l'unanimité en septembre 2014 une motion visant à instituer une veille de la commande publique. Les entreprises ne peuvent durablement supporter les retards de paiement ni le manque de visibilité en termes de réalisation et de finalisation des marchés publics.

Un outil d'observation de la commande publique qui fonctionnerait en partenariat avec les principaux maîtres d'ouvrage afin de recenser les projets de travaux et de marchés publics. Les entreprises pourraient alors bénéficier d'un suivi précis de la commande publique. Il était prévu que cette mission soit dévolue à l'Observatoire économique régional dans le cadre du GIP Corse Compétences.

Monsieur le Président, cette veille est-elle aujourd'hui opérationnelle et dans quel cadre ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous prendre l'engagement d'œuvrer en ce sens ?

Enfin, qu'en est-il de l'application de la charte de la commande publique, signée par tous fin 2015 et appliquée par encore trop peu de donneurs d'ordre ? Les critères de la charte comme l'avance forfaitaire (30%) accordée aux entreprises, la notion de mieux disant et non de moins disant, la prise en compte des normes RSE et la valorisation des circuits courts sont de nature à permettre le développement économique de notre région ainsi que la reconnaissance des entreprises vertueuses.

Je vous remercie pour vos réponses.

